



## COMMUNE DE CHELUN

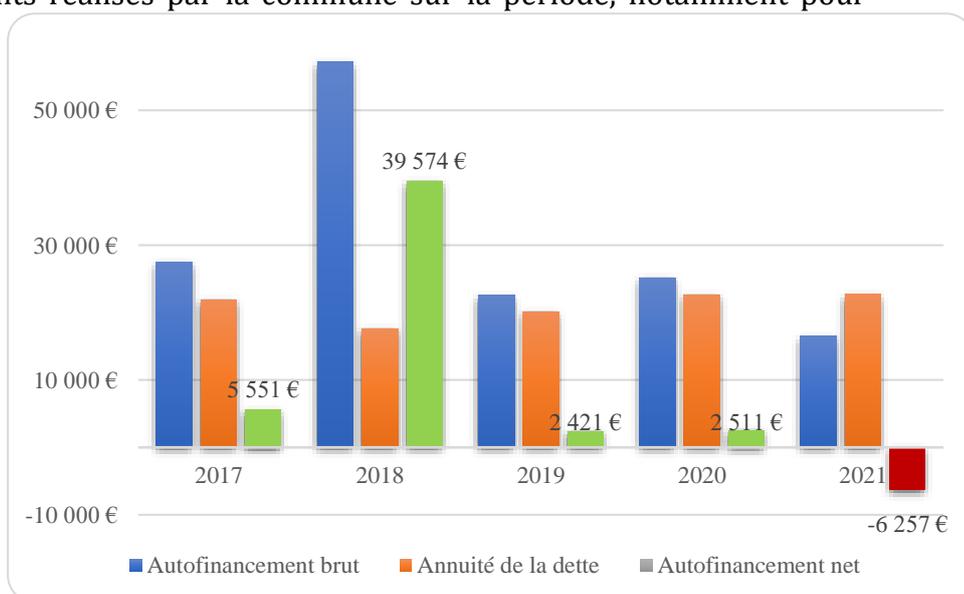
*Une situation financière peu favorable et un endettement important qui obèrent les possibilités d'investissement jusqu'en 2025*

La commune de Chelun (347 habitants) connaît depuis 1999 une progression significative de sa population, qui a augmenté de 37 % en plus de 20 ans. Sa population active, relativement jeune, exerce principalement sur les pôles d'activité de la métropole de Rennes, de Vitré, de La Guerche-de-Bretagne et de Retiers. Sa situation financière apparaît structurellement contrainte et permet difficilement de dégager des moyens financiers suffisants pour soutenir ses efforts d'investissement. Des solutions de gestion doivent être mises en place afin de desserrer les contraintes financières actuelles.

**Des efforts réels en gestion, mais une situation financière peu favorable, ne permettant plus de dégager un autofinancement suffisant**

Dans ce contexte, la commune dispose de recettes de fonctionnement limitées, qui contraignent ses marges de manœuvre financières. Alors que ses ressources en provenance de l'État ou de l'intercommunalité stagnent ou se contractent et que son autonomie fiscale se réduit, elle a par ailleurs subi les conséquences de la crise sanitaire en voyant ses recettes d'exploitation diminuer en 2020 et 2021.

En parallèle, la progression des charges de fonctionnement, notamment celles touchant au personnel, a notablement diminué les résultats de gestion depuis 2017. Les investissements importants réalisés par la commune sur la période, notamment pour assurer un accès rapide au réseau très haut débit sur l'ensemble de son territoire, ont maintenu l'endettement à un niveau élevé. Les annuités de cette dette ont fait plonger l'autofinancement net, qui est devenu négatif en 2021.

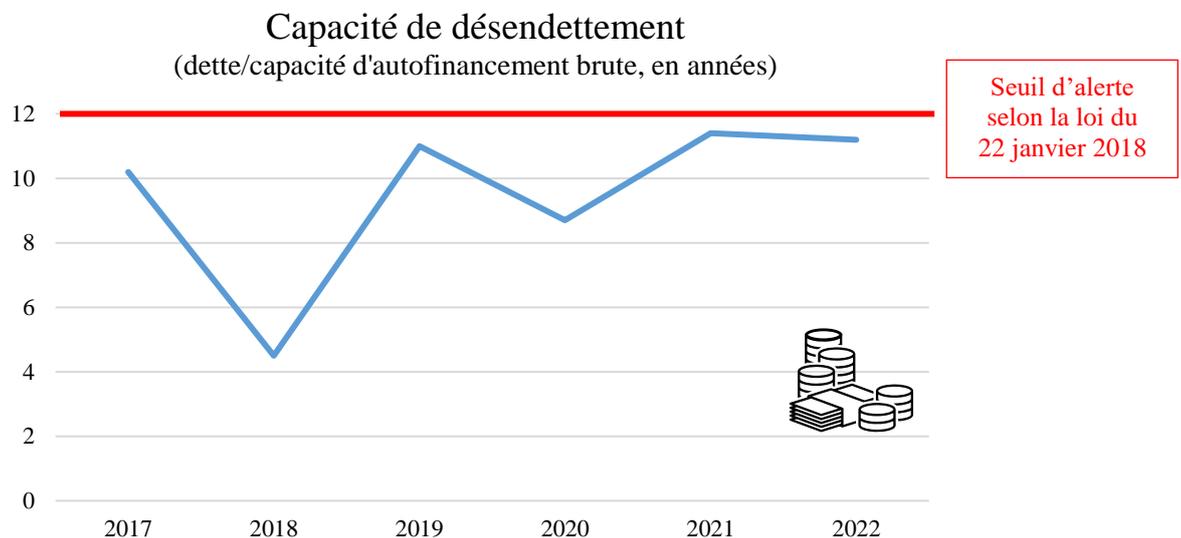




La situation bilancielle est aussi dépendante de la contribution du budget annexe de l'assainissement. Celle-ci cessera lors du transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité en 2026. Les excédents de ce budget annexe ont servi à financer irrégulièrement les investissements communaux et ont alimenté la trésorerie du budget principal.

### Une situation financière structurellement contrainte, devant amener à envisager une pause dans les investissements communaux

Ainsi, en l'état de sa situation financière et malgré ses efforts de gestion incontestables, la commune présente une situation fragile compte tenu de sa difficulté à dégager des ressources suffisantes pour faire face à ses remboursements d'emprunts et financer ses besoins d'investissement.



La commune doit se concentrer sur la consolidation de son autofinancement sur la période 2023-2026, en explorant quelques pistes d'économies en fonctionnement, en valorisant ses recettes d'actifs et en envisageant, en dernière issue, une progression de ses taux d'imposition, tout en réalisant une pause dans les investissements, afin de desserrer les contraintes financières actuelles.